



16 mars 2026

Le très honorable Mark Carney (C.P., P.M.)
Premier ministre du Canada
pm@pm.gc.ca

Monsieur le Premier ministre,

Objet : Intégrité et efficacité de la tarification industrielle du carbone pour soutenir la compétitivité climatique

Le protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta, signé le 27 novembre 2025, stipule que les parties « concluront un accord sur la tarification du carbone de l'industrie au plus tard le 1er avril 2026 ». Lors de la finalisation de cet accord, il faut faire progresser la compétitivité climatique du Canada et redoubler d'efforts à l'échelle nationale pour réduire les émissions. Ainsi, le gouvernement fédéral doit agir de manière ferme pour rétablir la robustesse et l'intégrité du cadre de tarification du carbone industriel du Canada. L'objectif doit être une tarification effective du carbone industriel réellement robuste et prévisible, et qui augmente au fil du temps; une tarification qui encourage de manière cohérente la réduction des émissions dans les secteurs réglementés tout en soutenant la compétitivité. Les systèmes de tarification du carbone industriel doivent : apply a strong and rising headline carbon price that is enforced;

- déterminer un prix sur le carbone annoncé robuste et qui augmente, et assurer son application;
- maintenir des marchés des unités de conformité équilibrés qui empêchent l'offre excédentaire chronique et veiller à ce que les prix effectifs reflètent le niveau de rigueur souhaité;
- assurer un degré élevé de transparence, y compris en ce qui concerne les rapports publics.

Recommandations prioritaires pour renforcer le modèle et le filet de sécurité fédéraux

Les changements récents apportés au cadre stratégique du Canada en matière de climat ont considérablement creusé l'écart entre les cibles climatiques réglementées et les politiques mises en place pour les atteindre. Le Canada n'atteindra pas son objectif de 2030. Comme les mesures essentielles ont été affaiblies, suspendues ou mises de côté, les progrès vers l'objectif de 2035 et la carboneutralité d'ici 2050, et par le fait même la capacité du Canada à conserver sa compétitivité en matière de climat, dépendront maintenant encore plus de la robustesse et de la crédibilité de la tarification du carbone industriel, et en particulier d'un STFR renforcé.

Par conséquent, l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'efficacité des marchés du carbone au Canada, de même que la mise à jour du modèle fédéral sur la tarification du carbone industriel en 2026, doit aboutir à un modèle renforcé et à un solide filet de sécurité fédéral du STFR. Cela nécessite les mesures suivantes :

1. Veiller à ce que le prix minimal du carbone industriel soit robuste, qu'il augmente et qu'il soit appliqué.

Le modèle fédéral doit continuer d'exiger une hausse du prix minimum du carbone industriel, y compris le maintien de la trajectoire vers 170 \$ la tonne d'ici 2030. Un modèle fédéral sans filet de sécurité contraignant est inefficace et inéquitable. La conformité devrait être évaluée en fonction du prix effectif applicable aux installations réglementées, c'est-à-dire le prix qui prévaut sur les marchés du carbone, et non en fonction de la conception du système ou de l'évaluation par modélisation de la rigueur des politiques à l'échelle provinciale et territoriale. Lorsque les systèmes provinciaux ne parviennent pas à fournir un prix effectif qui suit de manière significative le modèle, soit en raison de gels de prix ou d'une surabondance d'unités comme cela se produit déjà en Saskatchewan et commence à se produire en Alberta, le filet de sécurité fédéral du STFR doit s'appliquer automatiquement.

L'application du filet de sécurité fédéral ne devrait pas dépendre d'un pouvoir discrétionnaire ou de négociations prolongées. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que le cadre légal détermine quand et comment le filet de sécurité fédéral s'applique afin d'éviter les retards et l'incertitude.

2. Établir une trajectoire claire et crédible de la tarification du carbone industriel après 2030.

L'absence d'un signal de prix défini après 2030, aligné sur l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, mine la certitude d'investissement et affaiblit les incitations à une réelle décarbonisation. La Stratégie de compétitivité climatique du gouvernement s'engage à établir une trajectoire de tarification du carbone industriel sur plusieurs décennies ayant comme objectif la carboneutralité d'ici 2050, stimulant la confiance actuelle et à long terme des investisseurs. Le gouvernement fédéral devrait travailler rapidement pour établir une trajectoire de tarification du carbone industriel après 2030 qui préserve la hausse du signal intégrée dans le modèle actuel. Une trajectoire de prix crédible à long terme est essentielle pour les décisions d'investissement capitalistiques, l'alignement avec l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050 et la compétitivité internationale. Au fil du temps, le prix devrait converger de plus en plus vers le coût social du carbone, estimé à 294 \$ la tonne en 2030 et à 341 \$ d'ici 2040.

3. Rétablir des conditions de concurrence équitables entre les territoires.

Le modèle fédéral devrait exiger une réglementation uniforme des principales sources d'émissions industrielles et empêcher les choix faits par les provinces en matière de conception des systèmes de compromettre l'intégrité du marché ou les résultats climatiques. Il faut donc veiller à ce que les marchés de conformité provinciaux maintiennent la demande nette d'unités et ne permettent pas une surabondance chronique qui fait baisser les prix effectifs du carbone. Lorsque les systèmes provinciaux ne respectent pas ces conditions, le filet de sécurité fédéral doit s'appliquer.

4. Veiller à ce que le signal de prix effectif ne soit pas compromis par des compensations et le recyclage des recettes liées aux émissions.

Dans la pratique, les systèmes de compensation ont trop souvent manqué de crédibilité, ont affaibli les signaux de prix du carbone et ont échoué à produire des réductions supplémentaires vérifiables des émissions des installations réglementées. Les signataires de la présente lettre ont différents points de vue; certaines organisations s'opposent complètement à l'utilisation des compensations, d'autres acceptent un rôle limité pour les compensations nationales de haute qualité, à l'exclusion des compensations internationales. Malgré ces perspectives divergentes, si des compensations sont utilisées, le modèle fédéral doit limiter leur rôle de façon stricte et établir des exigences d'admissibilité claires afin que le prix effectif du carbone industriel continue de stimuler des investissements importants et continus dans la réduction directe des émissions.

De plus, il faudrait interdire aux systèmes provinciaux de grands émetteurs de recycler les recettes tirées de la tarification du carbone vers les entreprises réglementées d'une manière qui est liée aux émissions ou aux obligations de conformité, car de telles pratiques minent les incitations visant à réduire la pollution et affaiblissent la crédibilité du système.

5. Améliorer la transparence et la durabilité du signal du prix du carbone.

Le modèle devrait exiger des rapports publics cohérents sur l'offre d'unités, l'utilisation des unités, les prix et les émissions afin de permettre aux régulateurs et aux marchés d'évaluer les performances et la conformité. Afin de renforcer la durabilité et la confiance des investisseurs, le cadre fédéral devrait également intégrer des outils favorisant la stabilité du marché, y compris des mécanismes visant à remédier à la surabondance persistante d'unités qui peut miner le prix effectif du carbone. L'utilisation plus importante des contrats sur différence pour le carbone aiderait à réduire les risques et à débloquer les décisions d'investissement finales pour les projets de décarbonisation, tout en réduisant la probabilité et l'impact des futurs renversements de politiques en matière de tarification du carbone.

Conclusion

Alors que les marchés mondiaux tiennent de plus en plus compte de l'intensité du carbone dans les décisions en matière de commerce et d'investissement, une tarification du carbone industriel robuste est essentielle pour attirer les investissements, moderniser l'industrie et protéger la compétitivité du Canada. Il est donc primordial de renforcer le modèle fédéral, d'assurer une hausse du prix effectif, de rétablir l'intégrité du marché et d'appliquer automatiquement le filet de sécurité fédéral lorsque les systèmes provinciaux sont insuffisants. Un accord pancanadien sur une trajectoire du prix du carbone industriel à long terme est bienvenu, mais la stratégie du Canada en matière de climat et de compétitivité ne peut être subordonnée à un consensus provincial qui s'avérera probablement difficile à atteindre.

Votre gouvernement a, à juste titre, placé la compétitivité climatique au cœur de la stratégie économique du Canada, et cette stratégie dépend d'une tarification du carbone industriel robuste, prévisible et applicable en pratique. La détermination d'une tarification appropriée du

carbone industriel est l'une des décisions économiques et climatiques les plus importantes de ce mandat. Nous demandons à votre gouvernement d'agir avec fermeté et de mettre ces enjeux au centre de tout accord avec l'Alberta.

Cordialement,

Pierre Iachetti, directeur général, Fondation David Suzuki

Tim Gray, directeur général, Environmental Defence

Beverly Gingras, directrice générale, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick

Patricia Fuller, présidente et cheffe de la direction, International Institute for Sustainable Development

Caroline Brouillette, directrice générale, Réseau Action Climat Canada

Jessica Clogg, directrice générale et avocate principale, West Coast Environmental Law

Chris Severson-Baker, directeur général, Pembina Institute

Daniel Rotman, directeur général, Équiterre

Cc. L'honorable Julie Dabrusin, Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature